

Les MAUX de la Sécu

TOUJOURS PLUS D'ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION EXONÉRÉS DE COTISATIONS SOCIALES AU RÉGIME GÉNÉRAL OBLIGATOIRE.

En 2023, selon le rapport 2024 de la Cour des comptes sur la Sécurité sociale, le déficit des régimes obligatoires de la Sécu s'élève à environ **10,8 milliards d'euros**.

Selon le même rapport, en 2022, les niches sociales, en raison du fait que certains "compléments" de salaire sont en tout ou partie exonérés, représentent une perte de recettes sociales entre 2018 et 2022 de **8,1 milliards d'euros**, soit un montant supérieur à la dégradation des déficits sociaux.

Il faut savoir que, pour la seule année 2022, **le montant des compléments de salaire non assujettis aux cotisations sociales s'élevait à environ 87,5 milliards d'euros**.

On entend par « complément de salaire » les primes d'intéressement, de participation, les indemnités de rupture conventionnelle, mais aussi la prime de partage de la valeur et les « aides » indirectes comme les chèques-vacances ou tickets restaurant. En 2018, le pourcentage de ces compléments de salaire était de 4,1 %, tandis qu'ils progressent désormais de 7,8 % par an.

SELON LES DIRES DE L'ÉTAT, SÉCU, SITUATION EN 2023 :

Perte de la maîtrise des comptes :

Le déficit global atteint 10,8 milliards d'euros, soit 0,7 % du PIB.

Les facteurs principaux :

- ➔ Les coûts imposés par l'État à la Sécurité sociale provoqués par la "crise" sanitaire continue d'affecter les comptes.
- ➔ Les allègements de cotisations représentent un coût important. L'augmentation du SMIC entraîne une augmentation plus rapide des allègements de cotisations patronales sur les bas salaires, basée sur la valeur du SMIC.
- ➔ Le déficit de la branche vieillesse et du FSV (Fonds de Solidarité Vieillesse) devrait augmenter significativement, atteignant 10,8 milliards d'euros en 2027.
- ➔ Le non reversement de certaines TVA (essence, tabac etc.) dans le budget de la Sécurité sociale.

SÉCURITÉ SOCIALE



Régimes généraux obligatoires



Branche maladie :

Prend en charge les frais médicaux, pharmaceutiques, hospitaliers, et les indemnités journalières en cas de maladie ou de maternité.



Branche accidents du travail et maladies professionnelles (AT/MP) :

Couvre les risques liés aux accidents du travail et aux maladies professionnelles.



Branche vieillesse :

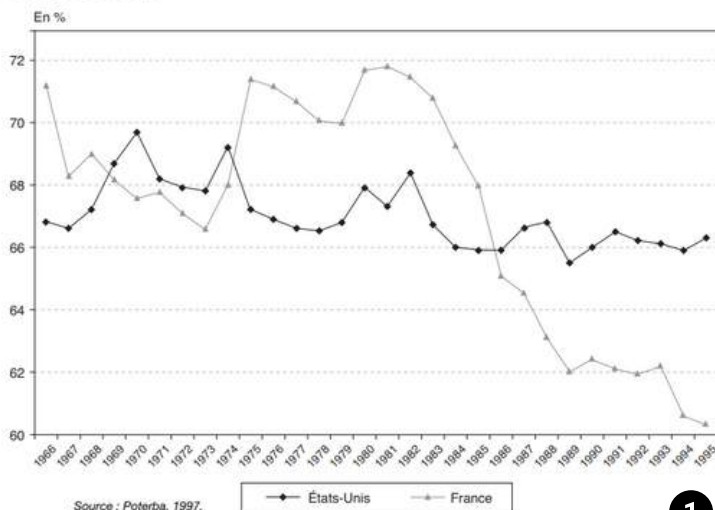
Assure les "pensions" (car il s'agit bien d'un salaire différé produit du salaire socialisé), de la retraite de base des salariés du secteur privé, du secteur public et des agriculteurs.



Branche famille :

Verse des prestations familiales, comme les allocations familiales, l'allocation de rentrée scolaire, et d'autres aides aux familles.

Graphique II
Part du travail dans la valeur ajoutée, à partir de données de l'OCDE de 1966 à 1995, France et États-Unis



PROJET DE LOI DE FINANCE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE 2025 ?

Comme toujours, le prochain PLFSS sera encore l'occasion d'intégrer toujours plus l'État dans la gestion de notre Sécurité sociale, sous prétexte de vouloir la sauver. En réalité, et comme cela est le cas depuis des années, toujours plus d'État se traduit par une réponse aux intérêts budgétaires et économiques plutôt que répondre aux besoins. Déjà, des pistes sont envisagées par les forces capitalistes :

- ➔ **Réduction de la durée maximale d'indemnisation : réduire la durée maximale d'indemnisation de 3 à 2 ans, tout en améliorant la prise en charge des pathologies chroniques.**
- ➔ **Arrêt de l'indemnisation des arrêts de travail de courte durée : arrêter l'indemnisation des arrêts de travail de moins de 8 jours.**
- ➔ **Augmentation du délai de carence : augmenter le délai de carence de 3 à 7 jours.**



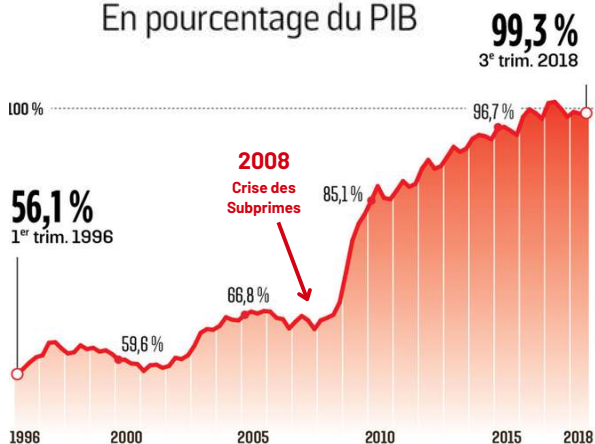
Mais encore à la volée : déremboursement de certains médicaments, réduction des dépenses liées aux dispositifs médicaux, la baisse imposée des dépenses hospitalières et des Ehpad, etc.

Bref !!! La poursuite de la destruction de notre système social dans son ensemble, afin de le rendre toujours moins attractif et d'inciter les assurés à aller vers les assurances privées, lucratives pour les actionnaires. Que se passerait-il en cas de baisse du PIB ?

LE DÉFICIT DES DÉPENSES SOCIALES LIÉES À LA SANTÉ NE REPRÉSENTE QUE 9,15 % DE LA DETTE PUBLIQUE TOTALE EN 2022.

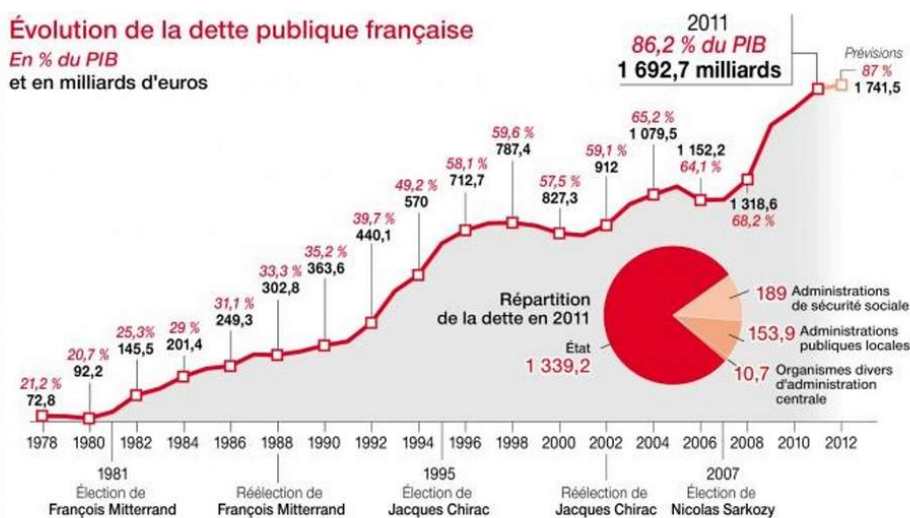
Evolution de la dette publique française

En pourcentage du PIB



Évolution de la dette publique française

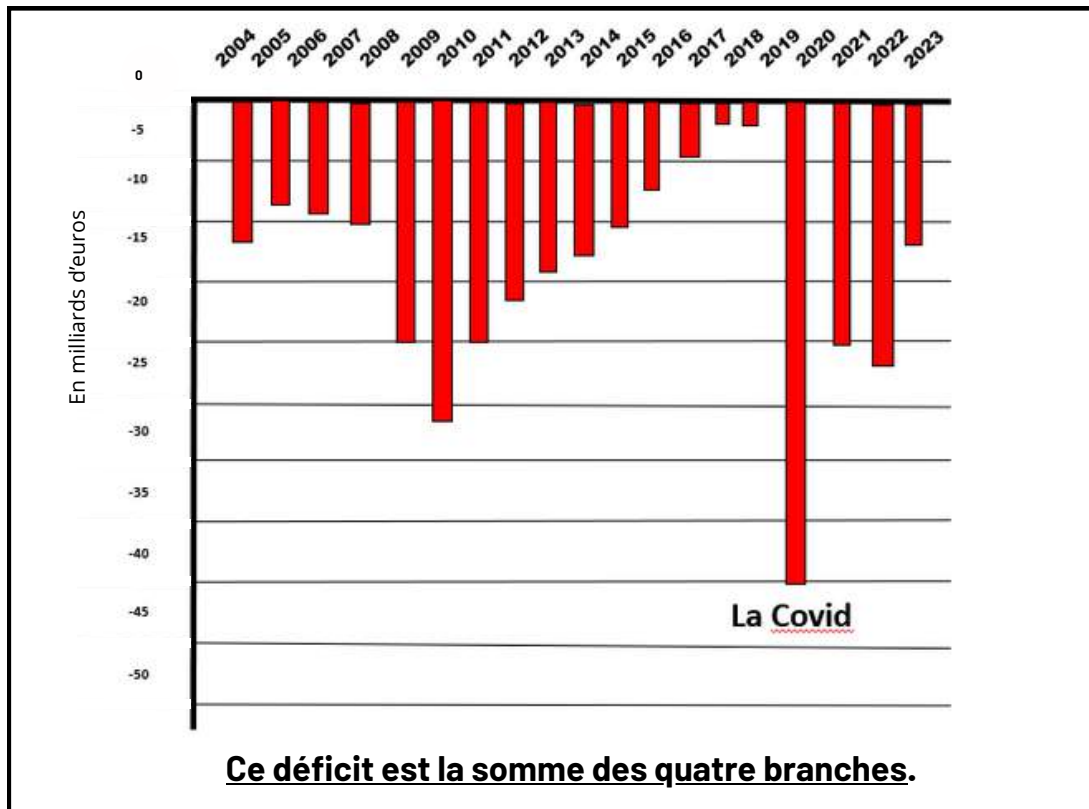
En % du PIB et en milliards d'euros



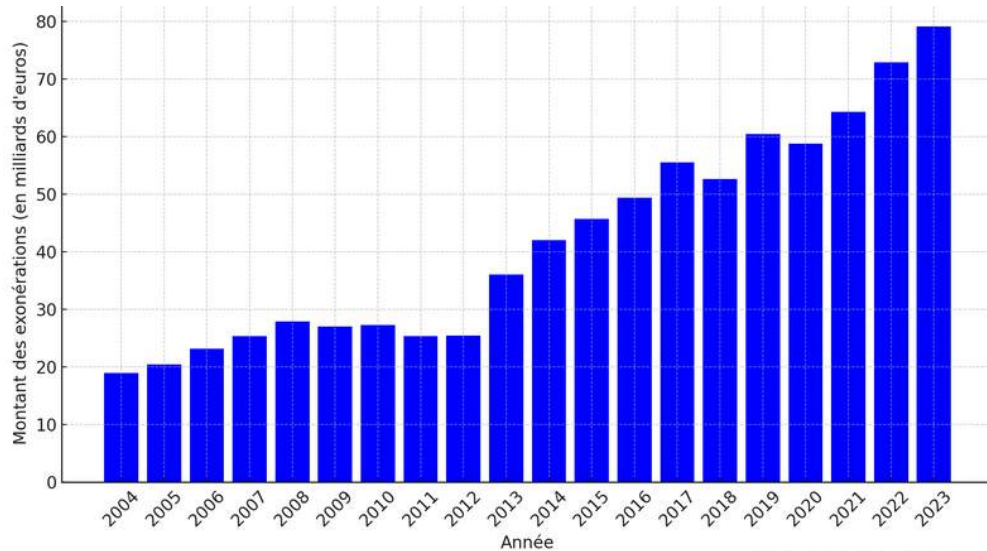
La dette publique s'est envolée à partir de 2008, après que les gouvernements européens ont sauvé les banques de la faillite suite à leurs spéculations hasardeuses... En France, le plan de sauvetage a consisté en des aides aux banques, via des opérations des banques garanties par l'État pour 320 milliards d'euros, ainsi qu'une aide à la recapitalisation des banques pour 40 milliards d'euros, soit un total de 360 milliards d'euros.

Ce sont donc les États, et par conséquent les citoyens, qui en paient aujourd'hui le prix. Et les banques continuent de spéculer... jusqu'à la prochaine faillite.

LE FAMEUX « TROU » DE LA SÉCURITÉ SOCIALE VALEURS BRUTES ANNUELLES EN EUROS



Évolution des exonérations de cotisations sociales en France (2004-2023)



La compensation (ou plutôt le transfert de charges) par l'État des exonérations de cotisations sociales – qui représentent la création de richesse par le travail – varie en fonction des mesures législatives, des lois de financement de la Sécurité sociale et des politiques économiques. Cette compensation permet certes de garantir le financement des prestations sociales, mais elle sert surtout d'alibi à l'État sous l'influence du patronat pour s'immiscer davantage dans le financement et la gestion de la Sécurité sociale. Malheureusement en éloignant de plus en plus son financement des revenus du travail, pour finalement les remplacer par d'autres sources de revenus, comme l'impôt.

Il est important de souligner que cela nous éloigne de l'idée que défendait la CGT, et en premier lieu par Ambroise Croizat, selon laquelle la Sécurité sociale est un droit fondamental des travailleurs, financé par ceux qui travaillent et qui doivent gérer à 100 % ce salaire socialisé qui leur appartient et non un service public financé par l'impôt ou soumis aux fluctuations des politiques budgétaires de l'État. Ils doivent être élus via des élections au conseil d'administration, l'ensemble des salariés des mutuelles qui n'aurait plus leur raison d'être serait rattaché à la Sécurité sociale.

L'ASSURANCE MALADIE : Synthèse du Rapport de la Cour des Comptes

SAVEZ-VOUS QUE :

1. Une partie des taxes sur le tabac, destinée à la Sécu n'est pas reversée : 7,8 milliards
2. Une partie des taxes sur l'alcool destinée à la Sécu n'est pas reversée : 3,5 milliards
3. Une partie des primes d'assurances automobiles, destinées à la Sécu n'est pas reversée : 1,6 milliards
4. La taxe sur les industries polluantes, destinée à la Sécu n'est pas reversée : 1,2 milliards
5. La part de TVA, destinée à la Sécu n'est pas reversée : 2 milliards
6. Retard de paiement à la Sécu pour les contrats aidés : 2,1 milliards
7. Retard de paiement par les entreprises : 1,9 milliard

En faisant une bête addition on arrive au chiffre de : 20,1 milliards d'euros.

CONCLUSION :

Si les responsables de la Sécu et nos gouvernants faisaient leur boulot efficacement et honnêtement, si chacune des institutions reversait ce qu'elle doit chaque année, les prétendus 11 milliards de trous seraient aujourd'hui 9 milliards d'excédents !

Il serait pourtant facile de ne plus mettre en péril notre Sécurité sociale tout en répondant aux besoins. La première des mesures serait d'en finir avec les exonérations de cotisations sociales, qui représentent une perte importante de recettes pour la sécurité sociale : près de 68,6 milliards d'euros pour les régimes de base en 2022. De plus, cette mesure permettrait de sortir d'une gestion étatisée de la Sécurité sociale, car une partie de ces exonérations est compensée en partie par des transferts de l'État via l'impôt et non par la cotisation, ce qui va à l'encontre de la volonté du CNR, qui souhaitait que le fruit du travail participe à la solidarité entre travailleurs.

Il en va de même pour l'égalité salariale entre femmes et hommes. Selon l'INSEE, **si l'écart de salaire entre hommes et femmes était comblé, cela pourrait générer des recettes supplémentaires substantielles pour la Sécurité sociale, à hauteur de 33,6 milliards d'euros par an (INSEE).**

La mise en place de l'égalité salariale pourrait non seulement promouvoir l'équité et la justice sociale mais aussi reconnaître le rôle des femmes dans la société, en plus d'améliorer significativement les finances publiques et les recettes de la Sécurité sociale.

Ou encore une cotisation sur les profits non réinvestis dans l'outil industriel ou la recherche pourrait être envisagée. L'Espagne, par exemple, taxe depuis 2021 les profits des géants de l'énergie et des banques, avec des recettes attendues de l'ordre de 6 milliards d'euros par an. Pourquoi ne serait-il pas possible en France de mettre en place une nouvelle cotisation sociale basée sur ces profits ?

Voici des solutions vertueuses qui ancreraient la Sécurité sociale dans son principe fondateur de solidarité, selon lequel chacun cotise en fonction de ses moyens et reçoit en fonction de ses besoins.



Mais nous pourrions aller encore plus loin avec la création d'un pôle public de la santé qui englobe les médicaments et le matériel médical, ce qui nous permettrait d'avoir un outil adapté aux besoins thérapeutiques et de maîtriser les prix des médicaments et du matériel médical, puisque pas un centime ne finirait dans les caisses des fonds vauvours.

Et nous pourrions encore exiger la transparence totale des coûts de production afin d'avoir un prix du médicament fixé en fonction des coûts de production et non en fonction d'innovations thérapeutiques parfois difficilement appréciables (*lire pour aller plus loin*).

Concernant les médicaments :

- Mettre en place un pôle public de santé pour assurer une production en France des médicaments aussi bien essentiels, du quotidien, rares ou innovants.
- Assurer l'indépendance de la France en matière premières à usage pharmaceutiques nécessaire à la confection des médicaments.
- Assurer l'information précise au patient sur la nécessité ou non d'un traitement médicamenteux.



POUR ALLER PLUS LOIN



Cancer et innovation thérapeutique :

Il ne s'agit pas de nier que les traitements contre le cancer sont toujours plus efficaces. Cependant, face à cette réalité, nous pouvons nous interroger sur la légitimité des prix et la véracité des bénéfices thérapeutiques vantés par les laboratoires concernant leurs molécules.

Il faut savoir que les médicaments anticancéreux sont remboursés sur la base du prix fixé par les laboratoires, trop souvent sans négociation préalable et sur les résultats d'essais cliniques.

Aujourd'hui, la rapidité des innovations dans le domaine des nouvelles molécules et le faible nombre de patients participant à ces essais rendent ces études cliniques parfois peu aptes à démontrer de manière objective et scientifique une amélioration réelle du service rendu par rapport aux traitements déjà existants.

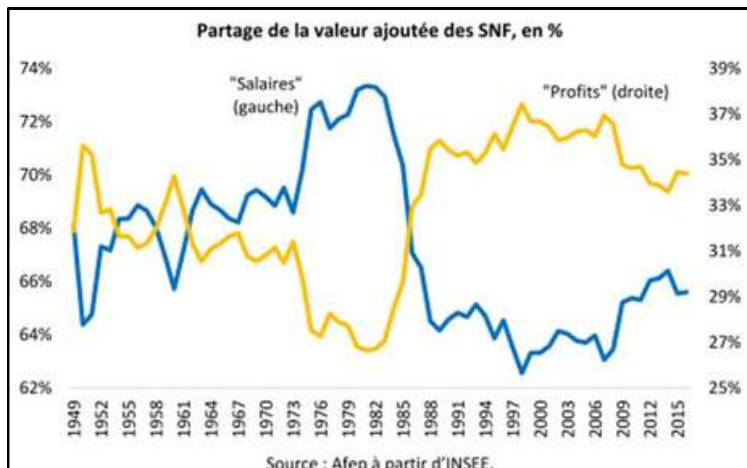
QUAND LES FUITES VERS LE CAPITAL MENACENT LA PÉRENNITÉ DE LA SÉCU

Dans les années 1970 et 1980, la part de la valeur ajoutée allouée aux salaires (travail) était souvent autour de 75 % à 80 %, tandis que la part allouée au capital (profits, dividendes, etc.) était plus proche des 20 % à 25 %. Cette situation a évolué au fil des décennies, avec une tendance à la diminution de la part des salaires et une augmentation correspondante de la part du capital. Cette évolution reflète les changements économiques, comme la mondialisation, les réformes du marché du travail, ou encore les politiques économiques et fiscales favorisant le capital.

Cette fuite des revenus du travail vers le capital prive d'autant plus notre Sécurité sociale de revenus.

Pourtant, il y aurait largement de quoi compenser l'augmentation des dépenses de la Sécurité sociale.

L'argent est là, il ne reste plus qu'à aller le chercher.



Calcul détaillé de la "fuite" de revenus potentiels pour la Sécurité sociale :

Pour une valeur ajoutée industrielle de 325 milliards d'euros, voici le calcul détaillé de la "fuite" de revenus potentiels pour la Sécurité sociale :

Hypothèse de calcul pour une valeur ajoutée industrielle (VA) de 325 milliards d'euros en 2021 :

Base de cotisation salariale

- Base de cotisation à 80 % de la valeur ajoutée :
Base de cotisation = $325 \times 0,80 = 260$ milliards d'€
- Base de cotisation à 65 % de la valeur ajoutée :
Base de cotisation = $325 \times 0,65 = 211,25$ milliards d'€

Différence de base de cotisation = $260 - 211,25 = 48,75$ milliards d'€

Perte en cotisations sociales :

Avec un taux moyen de cotisations sociales de 60 % :

Perte en cotisations sociales = $48,75 \times 0,60 = 29,3$ milliards d'€

Ainsi, la "fuite" de revenus potentiels pour la Sécurité sociale, due à la diminution de la part des salaires de 80 % à 65 % dans la valeur ajoutée industrielle pour une VA de 325 milliards d'€, représente une perte de 19,5 milliards d'€ pour un taux de cotisation global moyen de 40 %. À titre de comparaison, le déficit des comptes de la Sécurité sociale en 2023 s'élève à 10,8 milliards d'€.

LE SALAIRE QUI RÉMUNÈRE NOTRE FORCE DE TRAVAIL PAYÉ PAR LE PATRON EST COMPOSÉ COMME SUIT :



100 % SÉCU

LA FNIC-CGT POUR UNE SÉCURITÉ SOCIALE INTÉGRALE :

La FNIC-CGT défend le principe d'une Sécurité sociale intégrale : le "100% Sécu", c'est à dire une couverture totale et universelle des besoins sociaux, financée par les seules cotisations sociales. La gestion devrait revenir aux seuls représentants des salariés élus, conformément à la volonté du CNR (Conseil national de la Résistance).

L'objectif est de rétablir la Sécurité sociale comme le seul collecteur et payeur unique, afin de libérer les travailleurs de leur dépendance aux assurances privées et aux organismes complémentaires, qui sont trop souvent inégalitaires et peu solidaires.

100 % SÉCU

RETOUR À LA PRISE EN CHARGE TOTALE DES SOINS DE SANTÉ :



Santé : Une couverture complète des frais de santé, sans reste à charge pour les patients, incluant les médicaments, les soins, les dispositifs de santé, en cas de courte ou longue maladie, maternité, invalidité, et accidents du travail.



Famille : Des prestations familiales universelles, sans condition de ressources dès le premier enfant. Mais aussi les allocations logement pour aider les foyers modestes.

100 % SÉCU

DROIT À L'EMPLOI ET À LA RETRAITE :



Emploi : Indemnisation de tous les demandeurs d'emploi, y compris les primo-demandeurs et les salariés précaires.



Retraite : Fixer l'âge légal de départ à la retraite à 60 ans avec un calcul de pension basé sur les 10 meilleures années de salaire, après 37,5 ans de cotisations et un départ à 55 ans pour les carrières longues et les conditions de travail pénibles.

100 % SÉCU

FINANCEMENT ET GESTION :

Cotisation sociale, et non par l'impôt et taxe, dont la part depuis les années 1990, a une tendance croissante à financer la Sécurité sociale ; cela a pour effet de s'éloigner de la volonté d'Ambroise CROIZAT : "**Cotiser selon ses moyens et recevoir selon ses besoins**". Cela suppose la suppression totale de la CSG et de la CRDS.

Pour cela, il faut capter la totalité des revenus du travail, augmenter les salaires et imposer une contribution accrue des revenus du capital, tels que les dividendes et autres produits financiers, par le biais de la cotisation sociale.